

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 09 OCTOBRE 2025**

(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

Cette note constitue une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Commune "Zéro Déchet" 2026. Renouvellement de la notification (auprès du SPW - Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Département du Sol et des Déchets - Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets) de la démarche "Commune Zéro Déchet" dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de renouveler la participation de la Ville de Spa à la démarche "commune zéro déchet". Ce renouvellement doit parvenir à la Région avant le 30/10/2025.
2. Renouvellement de la convention pour la collecte et la gestion des déchets textiles ménagers entre l'asbl TERRE et la Ville de Spa.
Synthèse: Il est demandé au Conseil communal de valider le renouvellement de la convention textile entre l'asbl TERRE et la commune pour une nouvelle période de 2 ans (01/10/2025 => 01/10/2027, renouvelable tacitement pour une durée supplémentaire de 2 ans).
3. Appel à projets "Mise en œuvre d'un plan local de propreté 2025" en Wallonie. Demande de subsides pour la concrétisation de 5 actions du Plan Local de Propreté (PLP). Délibération du Collège communal attestant l'engagement de celui-ci à mettre en œuvre le PLP et l'outil clic 4 Wapp, et plus spécialement les actions proposées dans le cadre du présent appel à projets. Prise d'acte du Conseil communal.
Synthèse: Conformément à l'article L1123-23, 12° du CDLD, la candidature de la commune aux appels à projet est communiquée, pour prise d'acte, au conseil communal lors de sa plus prochaine séance.
4. Fiscalité communale. Accord Tax On Pylons III. Mise en oeuvre.
Synthèse: Le Collège communal a pris la décision d'adhérer au droit de tirage mis en place par la Région wallonne dans le cadre de l'accord Tax On Pylons III. Le montant du droit de tirage devrait avoisiner 60.000,00 EUR pour la Ville. Les projets devront être mis en oeuvre entre le 1er janvier 2025 et le 31 octobre 2029. Ils porteront sur la digitalisation des services ainsi que sur l'accompagnement et la formation à l'intelligence artificielle. Les communes qui adhèrent au droit de tirage renoncent de facto à lever une taxe sur les mâts, pylônes ou antennes télécoms pour les exercices 2025 à 2027.
5. Élaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) global - Décision de principe.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'initier l'élaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) global ainsi que d'un rapport sur les incidences environnementales (RIE).
6. Crèche communale. Utilisation de la signature électronique via un service gratuit du SPF BOSA. Approbation des conditions d'utilisation.
Synthèse: Pour simplifier les démarches des parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) à la crèche communale, il pourrait leur être proposé de signer de manière électronique le contrat d'accueil de leur(s) enfant(s). Le SPF BOSA propose un service gratuit et sécurisé de signature électronique de documents. Pour recourir à ce service, le Conseil communal doit marquer son accord sur les conditions d'utilisation de ce service.

7. Activ'Kids - Plateforme en ligne d'offres d'activités sportives. Convention d'utilisation.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de conclure une convention portant sur les conditions d'utilisation de la plateforme "Activ'Kids". "Activ'Kids" est une plateforme en ligne sur laquelle seront centralisées les offres d'activités extrascolaires et de stages proposés par les clubs et associations sportives actives sur notre territoire. Cette convention permet d'encadrer cette initiative en prévoyant la gratuité pour la Ville et en imposant au gestionnaire du site de vérifier chaque année les données auprès des clubs et associations. Le site internet n'étant pas encore tout à fait terminé, la convention entrera en vigueur lorsque certains éléments essentiels du site seront présents sur celui-ci.
8. Waux-hall. Convention relative à l'ouverture au public d'un monument classé en vue de la majoration d'une subvention.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de conclure une convention avec la Région wallonne afin d'obtenir une majoration de la subvention à laquelle la Ville pourrait prétendre dans le cadre des travaux sur le Waux-hall. En échange de cette majoration, la Ville doit s'engager sur les points suivants :
· ouvrir le Waux-hall gratuitement lors des Journées du Patrimoine et d'autres visites organisées par la Ville ou un autre organisme;
· accepter d'ouvrir le bâtiment sur demande de l'AWaP, moyennant un préavis de 60 jours;
· laisser le Waux-hall accessible au public au minimum 5 jours par an.
Cet engagement est prévu pour une durée de 10 ans.
9. Biens communaux. Hôtel de Spa. Convention d'option d'achat.
Synthèse: Un investisseur a manifesté son intérêt pour l'acquisition de l'ancienne académie située rue Xhrouet. Il a déposé un projet urbanistique pour lequel le Collège a délivré un avis préalable favorable conditionnel. Afin de poursuivre les études de faisabilité de son projet, ce candidat souhaite conclure avec la Ville une convention d'option d'achat lui octroyant une exclusivité d'acquisition jusqu'au 31 janvier 2026. Au-delà de cette date, il est proposé au Conseil de déléguer au Collège la possibilité de prolonger la période d'exercice de l'option.
10. Piste cyclable - Amédée Hesse - Reprise passerelle. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: Le présent marché consiste en la réalisation de la banquette béton pour la reprise de la passerelle en encorbellement sur un tronçon de 240m avenue Amédée Hesse entre la Fraineuse et le Lac de Warfaaz. Cette banquette béton est à double usage puisqu'elle deviendra automatiquement l'espace réservé aux cyclistes (piste cyclable bidirectionnelle)
Cette intervention faisait partie de la tranche conditionnelle du marché d'aménagement de la piste cyclable. Vu que l'ensemble de la tranche conditionnelle ne peut être notifiée pour raison budgétaire, il est décidé de réaliser uniquement ce tronçon de reprise de passerelle.
Rappelons que les passerelles sont subventionnées dans le cadre du dossier PIMACI, il est donc important que leur assise béton soit réalisée sans tarder pour obtenir les subsides.
Cet aménagement répond positivement à la création du maillage cyclable de la ville et du réseau cyclable de l'arrondissement de Verviers
11. Marché de travaux. Pouhon Pierre le Grand. Remise en état du puits. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: À la suite des inondations de juillet 2021, la prise d'eau du Pouhon Pierre le Grand a été colmatée par un effondrement partiel du puits et contaminée par des bactéries. De ce fait, la source présente dans le pouhon a dû être désactivée. Le présent marché a été établi en collaboration avec Spadel qui apporte son expertise technique en la matière au regard de la convention qui nous lie. Vu la configuration des lieux et vu l'incertitude sur la ou les techniques qui permettront de dégager le puits afin de le tuber, plusieurs méthodes et des sommes réservées ont été prévues dans les documents du marché (aspiration, grappin, airlift). Une fois le puits débouché et tubé, une tête de puits étanche sera placée afin que la problématique ne se reproduise pas à l'avenir en cas de nouvelle crue.

12. Travaux routiers 2025. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: Le présent dossier regroupe l'ensemble des travaux routiers sur l'espace public.
Division 1 : Voirie tranche 2025 (tranche ferme)
Les travaux de cette division consistent en la remise en état de chaussée (maintenance) selon leur degré d'usure. Avenue JB Romain, chemin du Golf, route du Tonnelet, rue Schaltin, rue Servais, route des Fontaines, rue Chelui et diverses actions ponctuelles sur le territoire communal.
Division 2 : Trottoir tranche 2025 (tranche ferme)
Avenue des Lanciers : le trottoir sera préparé dans le cadre d'un autre chantier (concessionnaire). Le travail consiste en la pose et fourniture du pavage uniquement.
Rue Maurice Pottier : Démolition des dalles 30/30 en vue de la remise en place d'un hydrocarboné.
Avenue des Boutons d'Or : démolition des dalles 30/30 en vue de la remise en place d'un hydrocarboné.
Division 3 : Amélioration fossé sur un sentier proche de la route du Tonnelet (tranche ferme)
Un plan schématique indique les actions à mener.
L'intervention consiste en la pose de caniveau trapézoïdal et l'amélioration des sections de sortie et reprofilage chemin.
Division 4 : Avenue Henri Pirenne (tranche ferme)
L'asphaltage a été réalisé en 2023. Actuellement cette avenue nécessite la pose d'un enduit scellé pour protéger la couche de liaison type AC14-Base 3-1.
Division 5 : Fourniture et placement module jeux à l'école de Nivezé (tranche ferme)
La somme réservée permettra de tenir compte du placement d'un petit module de jeux à fournir dans le cadre de ce marché.
Division 6 : Liaison Ravel Waux-Hall (maillage cyclo piéton) (tranche conditionnelle)
Jonction entre la plateforme multimodale du Waux-Hall et l'agora Francis Bastin.
Cette division est tributaire de l'obtention d'un permis d'urbanisme et des accords officiels d'Infrabel et du riverain propriétaire. Par conséquent, l'exécution de cette division pourrait être postposée par rapport aux autres divisions.
13. Restauration du Lac de Warfaaz : Barrage, déversoir, bassin, décanteur, berges et aménagement des abords : Demande de subvention en matière d'Équipement touristique auprès du CGT-Nouvelle Réglementation.
Synthèse: Une décision similaire a été prise par le Conseil communal en sa séance du 24 avril 2025. Néanmoins, la réglementation ayant entre-temps évolué, il faut transmettre un nouveau formulaire car, sSi le dossier est sélectionné par Madame la Ministre, le CGT veut être certain de ne pas avoir de remarque au niveau de l'Inspection des Finances.
14. Association "The Sorority Foundation". Adhésion.
Synthèse: "The Sorority Foundation" est une association qui œuvre pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes issues des minorités de genre. L'association a développé l'application "The Sorority" qui permet de signaler une situation de harcèlement ou de danger en émettant un appel à l'aide géolocalisé. Le montant de l'adhésion s'élève à 1000€/an et comprend la promotion de l'application, la formation des agents de la Ville et des responsables associatifs, la mise en avant sur la carte de l'application des lieux sûrs de la ville, la production de supports de communication, etc. Il est proposé au Conseil communal d'adhérer à cette association.
15. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Lambert de Sart-lez-Spa. Budget de l'exercice 2026. Avis.
Synthèse: La commune de Jalhay exerce la tutelle d'approbation sur ce dossier. Il est proposé d'émettre un avis favorable en apportant quelques modifications mineures. Le montant forfaitaire de l'intervention à charge de la Ville est fixé à 2.787 EUR pour l'exercice 2026.

16. Eglise protestante de Verviers- Laoureux / Spa. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2025.
Avis.
Synthèse: La modification budgétaire a pour but de budgéter les travaux de rénovation du toit du temple de la rue Laoureux à Verviers. La commune de Verviers exerce la tutelle d'approbation sur ce dossier. Il est proposé d'émettre un avis favorable à condition que l'intervention communale demandée pour les travaux de toiture soit entièrement prise en charge par la Ville de Verviers.
17. Subventions 2025. Liste n° 7.
Synthèse: Il est proposé d'octroyer une subvention de 7.155,00 EUR à l'asbl Musique à Spa et une subvention de 4.500,00 EUR à l'asbl Musée de la Lessive. Un complément respectif de 795,00 EUR et de 500,00 EUR sera proposé après l'approbation de la deuxième modification budgétaire par la tutelle.
18. Taxe sur les débits de boissons. Exercices 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé de renouveler, pour les années 2026 à 2031, le règlement établissant une taxe sur les débits de boissons. Le taux de la taxe est dorénavant modulé en fonction du caractère accessoire ou non de l'activité conformément aux recommandations régionales : 300,00 EUR pour l'établissement dont c'est l'activité principale et 150,00 EUR pour l'établissement dont ce n'est pas l'activité principale.
19. Taxe sur la délivrance de documents administratifs et les prestations administratives (population, état-civil, étrangers). Exercices 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé de renouveler, pour les années 2026 à 2031, le règlement établissant une taxe sur la délivrance de documents administratifs et les prestations administratives. Le taux sera dorénavant indexé chaque année. Quelques tarifs ont été revus à la hausse : carnet de mariage (de 25,00 EUR à 30,00 EUR), engagement de prise en charge (de 5,00 EUR à 20,00 EUR), transcription dans les registres d'état-civil d'un acte dressé à l'étranger (de 30,00 EUR à 50,00 EUR), instruction d'une demande de nationalité (de 50,00 EUR à 200,00 EUR). Une taxe de 50,00 EUR est par ailleurs désormais prévue pour l'échange de permis de conduire européen et non-européen et de 5,00 EUR pour l'utilisation du matériel de "live enrollment" (matériel qui permet de prendre directement au guichet les photos d'identité nécessaires à la confection d'une carte d'identité ou d'un passeport).
20. Redevance sur la délivrance de documents administratifs et les prestations administratives (urbanisme, environnement, logement). Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé de renouveler, pour les années 2026 à 2031, le règlement établissant une redevance sur la délivrance de documents administratifs et les prestations administratives. Les modalités sont identiques à celles du règlement actuel. Les taux seront toutefois dorénavant indexés chaque année.
21. Taxe sur les parcelles non bâties situées dans le périmètre d'un permis d'urbanisation non périmé. Exercices 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé de renouveler, pour les années 2026 à 2031, le règlement établissant une taxe sur les parcelles non bâties situées dans le périmètre d'un permis d'urbanisation non périmé. Les modalités sont identiques à celles du règlement actuel. L'exonération en faveur des personnes qui détiennent une parcelle non bâtie contigüe à une parcelle bâtie est étendue pour englober les hypothèses dans lesquelles les deux parcelles appartiennent à des propriétaires différents mais qui sont étroitement liés (époux/épouse, cohabitants légaux, apparentés au premier degré).
22. Taxe sur les logements soumis au permis de location. Exercices 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé de renouveler, pour les années 2026 à 2031, le règlement établissant une taxe sur les logements soumis au permis de location. Les modalités sont identiques à celles du règlement actuel.

23. Régie communale autonome. Comptes de l'exercice 2023. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 2023 de la régie communale autonome. La Ville est intervenue à hauteur de 382.252,53 EUR tvac sous la forme de subsides de prix et à hauteur de 232.762,33 EUR sous la forme de dotation de fonctionnement. Les canons du pouhon et de la piscine, repris au compte de résultats pour un montant global de 178.685,30 EUR, restent impayés à la Ville. La perte après impôts s'établit à 311.663,15 EUR pour l'exercice 2023 (contre 345.030,83 EUR pour l'exercice 2022).
24. Budget communal de l'exercice 2025. Modification budgétaire n° 2. Arrêt.
Synthèse: Il est proposé d'arrêter la deuxième modification du budget communal 2025. Au budget ordinaire, l'équilibre est atteint à l'exercice propre et le crédit spécial de recettes est diminué de 685.421,91 EUR à 533.747,66 EUR. Au budget extraordinaire, le fonds de réserve général affiche un solde présumé de 646.021,24 EUR. Les ratios du volume de la dette sont respectés : 124,99 % pour le ratio d'endettement et 14,34 % pour le ratio de la charge de la dette.
25. Programme Stratégique Transversal (PST) 2025-2030.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de prendre acte du plan stratégique transversal élaboré pour la mandature 2025-2030.
26. Séance du Conseil communal du 4 septembre 2025. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Par rapport à la version envoyée aux conseillers le 12 septembre: ajout d'un échange pour le point n° 16 (source de Barisart).
27. Communications.
Synthèse: - Vérification trimestrielle de l'encaisse du directeur financier. Communication du procès-verbal du 23/09/2025.